

Fonctionnement du nouveau système de publication d'OSEO-Techneo

55, rue Raspail 92300 Levallois Perret téléphone 01 41 40 11 00 télécopie 01 47 30 25 61

www.smile.fr



27 mai 2008

P. **2**

SOMMAIRE

PRÉAMBULE 3 CE DOCUMENT 3 VERSIONS 3 Gestion des versions 4 Documents de référence associés au projet 5 PRÉSENTATION 4 PRÉSENTATION 5 LA PUBLICATION 5 LA VISIBILITÉ 5 Les objets Cachés: 3 Qui a le droit de modifier la visibilité et sur quel type de contenu ? 4 La hiérarchie du contenu: 5 LES SCÉNARIOS POUR LA CREATION 8 POUR UN CP 5 POUR UN AD 5 POUR LES AN ET CARDT 5 LA MODIFICATION D'UN OBJET 10 LES NOTIFICATIONS 11 L'APPROBATION 11 Validation de publication 1 Validation de publication 1 Validation de compression 1	SOMMAIRE	2
VERSIONS	PRÉAMBULE	3
PRÍSENTATION	VERSIONSGestion des versions	3 3
PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT LA PUBLICATION LA VISIBILITÉ Les objets Cachés: Qui a le droit de modifier la visibilité et sur quel type de contenu ? La hiérarchie du contenu: LES SCÉNARIOS POUR LA CREATION POUR UN CP. POUR UN AD POUR LES AN ET CARDT. LA MODIFICATION D'UN OBJET L'APPROBATION 11 L'APPROBATION 12 L'APPROBATION 13 Validation de publication.	PRÉSENTATION	4
LA PUBLICATION	Présentation	4
La VISIBILITÉ Les objets Cachés: Qui a le droit de modifier la visibilité et sur quel type de contenu? La hiérarchie du contenu: LES SCÉNARIOS POUR LA CREATION POUR UN CP. POUR UN AD POUR LES AN ET CARDT. LA MODIFICATION D'UN OBJET L'APPROBATION. 11 Validation de publication.	PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT	5
POUR UN CP	LA VISIBILITÉ Les objets Cachés :	$egin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$
POUR UN AD 8 POUR LES AN ET CARDT 9 LA MODIFICATION D'UN OBJET 10 LES NOTIFICATIONS 11 L'APPROBATION 11 Validation de publication 1	LES SCÉNARIOS POUR LA CREATION	8
LES NOTIFICATIONS 11 L'APPROBATION 11 Validation de publication 1	Pour un AD	8
L'APPROBATION	LA MODIFICATION D'UN OBJET	10
Validation de publication	LES NOTIFICATIONS	11
Validation de suppression	Validation de publication Validation de suppression	



27 mai 2008

P. **3**

PREAMBULE

Ce document

Ce document constitue une documentation expliquant en détail le fonctionnement du nouveau système de publication du Back Office oseo-techneo.

http://techneo.oseo.fr

Versions

Gestion des versions

N°	Date de modification	Impacts	Rédacteurs	
V1.0	26 Mai 2008	Version initiale	David Carpentier	

Documents de référence associés au projet

Nom du document	Auteurs
SMILE-Etude_changement_Workflow_OseoTechneo_v1.1.doc	Rodolphe
(Spécifications fonctionnelles et techniques)	Franceschi



27 mai 2008

P. **4**

PRESENTATION

Présentation

Cette évolution vise à donner plus de possibilités aux utilisateurs faisant partie des groupes AD ou CP.

Le système actuel de workflow / validation est trop contraignante. Le problème principal est le temps d'attente entre le moment ou un CP (ou un AD) veut créer des fiches de compétences, et le moment où il peut effectivement les créer.



27 mai 2008

P. **5**

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

La publication

Le système de workflow actuel a entièrement été désactivé. L'ensemble du contenu crée/modifié est donc publié directement, quels que soient les droits de l'utilisateur. Ce contenu est ensuite rendu invisible si l'utilisateur n'a pas les droits de publication sur l'objet et soumis à validation auprès de l'utilisateur responsable de l'approbation.

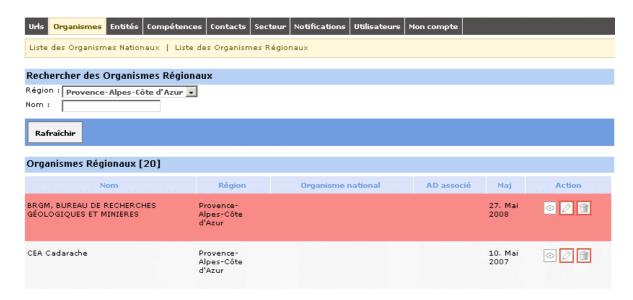
Tout au long de la documentation nous parlerons de « validation de la publication » ou « d'approbation » : il s'agit de rendre visible ou non l'objet.

La visibilité

Les objets Cachés:

Lorsqu'un objet est dans l'état caché, il apparaît si l'utilisateur est connecté mais reste invisible en mode déconnecté. Il est également invisible à l'indexation.

Le contenu invisible apparaît en rouge lorsqu'on est connecté.(Cf copie écran)





27 mai 2008 *P.* 6

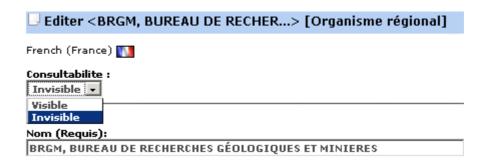
Les types de contenu soumis au critère de visibilité :

- Les Organismes
- > Les compétences
- Les entités
- Les contacts
- > Les urls.

Qui a le droit de modifier la visibilité et sur quel type de contenu ?

- Les AN peuvent modifier la visibilité de n'importe quel contenu.
- Les Cardt peuvent changer la visibilité d'un contenu propre à leur région.
- Les AD peuvent modifier la visibilité d'une entité, d'une compétence et d'un contact de leur région
- Les CP n'ont pas le droit de modifier la visibilité.

Le paramètre de visibilité apparaît au tout début du formulaire d'édition d'un objet (Cf copie d'écran)



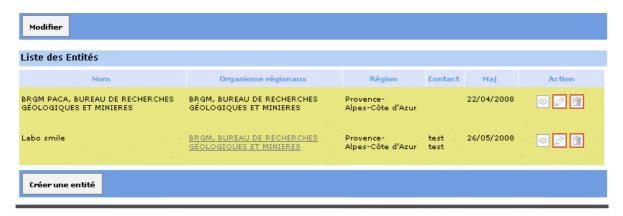


27 mai 2008 P. 7

La hiérarchie du contenu :

Lorsqu'un objet est passé dans l'état caché, l'ensemble de ces objets fils, par héritage, deviendra automatiquement invisible.

Quand l'invisibilité est obtenue automatiquement par héritage, l'objet apparaît en jaune. (Cf copie écran)



Cela signifie que l'objet sera automatiquement rendu visible lorsque son parent sera révélé.

Dans l'exemple ci-dessus (copie écran), l'organisme BRGM a été passé dans l'état caché. Les deux entités attachées à cet organisme, « BRGM Paca » et « Labo Smile » sont donc devenu invisibles automatiquement ainsi que l'ensemble des compétences rattachées.

Lorsque l'on édite un objet invisible par héritage (en jaune), son champ Visibilité sera positionné sur visible, car il n'a pas été volontairement masqué à la demande d'un utilisateur.



27 mai 2008 P. 8

LES SCENARIOS POUR LA CREATION

Pour un CP

- 1. Le CP saisit un nouvel organisme et le publie directement :une notification d'approbation est envoyée, l'organisme est caché (apparaît en rouge)
- 2. Le CP crée la ou les entités relatives aux organismes directement : une notification d'approbation est envoyée pour chaque entité, le/les entités sont cachées (apparaît en rouge)
- 3. Le CP crée les fiches de compétence directement :une notification d'approbation est envoyée pour chaque compétence créée, les compétences sont cachées (apparaît en rouge)
- 4. Le CP crée ses contacts : une notification d'approbation est envoyée pour chaque contact crée, le/les contacts sont cachés (apparaît en rouge)

L'ensemble du contenu crée est rendu invisible à la recherche publique (en mode déconnecté) et à l'indexation Antidot.

Pour un AD

- 1. L'AD saisit un nouvel organisme et le publie directement :une notification est envoyée pour approbation, l'organisme est caché (apparaît en rouge)
- 2. L'AD crée la ou les entités relatives aux organismes directement : aucune notification d'approbation n'est envoyée, le/les entités sont rendues invisibles par héritage (apparaît en jaune)
- 3. L'AD crée les fiches de compétence directement : aucune notification d'approbation n'est envoyée, le/les compétences sont rendues invisibles (apparaît en jaune)
- 4. L'AD crée ses contacts : aucune notification d'approbation n'est envoyée, le/les contacts sont rendus invisibles par héritage (apparaît en jaune)



27 mai 2008 P. 9

Seul l'organisme est soumis à validation et est donc masqué. Les entités et compétences rattachées à cet organisme resteront invisibles tant que l'organisme de ne sera pas dé-caché par un AN ou un CARDT.

Pour les AN et CARDT

Les AN et CARDT, sous réserve d'avoir activer le paramétrage de notification (expliqué plus bas) pourront recevoir des alertes par mail lors :

- > De la création d'un nouveau contenu, soumis à validation
- > De la modification d'un nouveau contenu, soumis à validation

Dans tous les cas les notifications arrivent dans l'espace « validation de publication » du back office Techneo.

Les droits des comptes AN et Cardt n'ont pas changé.

- Les Cardt peuvent toujours, Consulter/éditer/supprimer les données propres à leur région et rendre visible/invisible n'importe quel contenu de leur région
- Les AN ont ces mêmes droits mais étendus à l'échelle nationale.



27 mai 2008 P. 10

LA MODIFICATION D'UN OBJET

Tout objet modifié par un utilisateur qui ne possède par les droits de publication est soumis à l'approbation de l'AN ou du CARDT.

IMPORTANT : Ce qui signifie que toute modification d'un objet par un CP rend l'objet invisible ainsi que l'ensemble des objets rattachés.

Si cette procédure est trop contraignante, elle pourra être désactivée, uniquement la création sera soumise à la validation.



27 mai 2008 P. 11

LES NOTIFICATIONS

L'approbation

Validation de publication

Lorsque les CARDT et les AN visualisent une demande de publication, les boutons Accepter et Refuser n'apparaissent plus. Ils ont été remplacés par le bouton **Révéler** qui permet dé-caché l'objet crée ou modifié par un CP ou un AD. (Cf copie écran).

Urls	Organismes	Entités	Compétences	Contacts S	ecteur	Notifications	Utilisateurs	Mon compte
Para	Paramètres de notification Validation de publication Validation de suppression							
Appr	obation							
L'obje	t a été crée, v	ous pouv	ez l'afficher en	cliquant le bo	uton Voi	ir		
Le cor	ntenu est pour	le mome	nt caché et att	ends votre ap	probatio	n. Pour le faire	apparaître, c	liquez sur le bouton Révéler
Com	mentaire							
Ajo	uter un comm	nentaire	Révéler	Voir/Editer				

Il est toujours possible d'ajout des commentaires et d'éditer le contenu de l'objet depuis la notification.

Validation de suppression

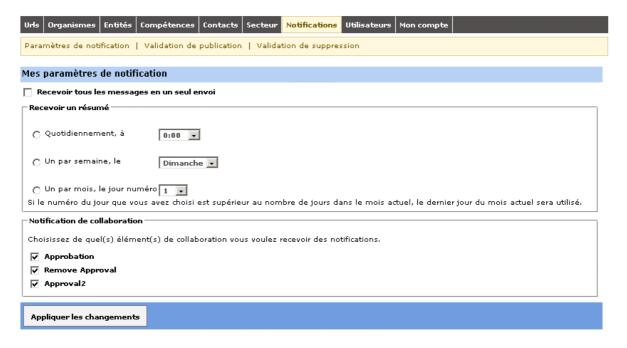
Aucune modification n'a été opérée sur les suppressions, le fonctionnement reste le même.



27 mai 2008 P. 12

Le paramétrage

Les paramètres de notification de chaque compte utilisateur sont désormais accessibles depuis le sous-menu de notifications. (Cf copie écran)



Il est toujours possible de recevoir des récapitulatifs de notification. (première partie)

Il est désormais possible de s'abonner ou se désabonner des alertes par mail, grâce à la partie « Notification de collaboration »

Approbation : être alerté par mail dès qu'un contenu soumis à validation de publication a été approuvé.

Remove approval: idem mais pour la validation de suppression.

Approval2 : pour les CARDT et AN, une alerte d'approbation est envoyée pour tout contenu crée/modifié.